



# **REGISTRE DE SUIVI DES QUESTIONS DU PUBLIC**

**Conseil d'administration de la  
Société de transport de Sherbrooke**

# **Conseil d'administration du 28 janvier 2026**

Dernière mise à jour : 16 février 2026

## **1. Objet du registre**

La Société de transport de Sherbrooke (STS) rend public le présent registre afin d'assurer le suivi des questions soulevées par le public lors des séances de son conseil d'administration, conformément à ses engagements en matière de transparence, de gouvernance responsable et de reddition de comptes.

Les questions sont consignées ici, et les réponses sont publiées dès l'adoption du procès-verbal.

## **2. Cadre de référence**

Le présent registre est produit en application des dispositions pertinentes suivantes :

- *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01) ;
- *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) ;
- *Règlement intérieur* de la STS numéro R-001-2.

## **3. Principes de publication**

- Les renseignements personnels des citoyens sont anonymisés conformément aux lois applicables.
- Les réponses aux questions non répondues sont rédigées ou validées par la direction responsable avant leur publication.
- Le registre est mis à jour à chaque séance du conseil d'administration, lorsque besoin il y a.
- La STS se réserve le droit de regrouper ou de reformuler certaines questions à des fins de clarté.
- Les réponses accompagnées d'un astérisque signalent qu'un suivi a été réalisé par les membres du conseil à la suite de la Période de questions.
- Une version archivée est conservée selon les règles de gestion documentaire de la STS.

#### 4. Tableau de suivi public

#	Question	Réponse officielle mise à jour
1	De quelle façon la STS pourrait-elle améliorer le service de transport adapté afin d'offrir davantage de flexibilité aux personnes à mobilité réduite, en reconnaissant leur statut de citoyens actifs, et non uniquement de bénéficiaires de services ?	<p>La présidente du conseil d'administration a répondu à la question durant la Période de questions. Voir l'enregistrement de l'assemblée ordinaire du 28 janvier 2026 à cet effet.</p> <p>Une capsule de sensibilisation sera développée pour les chauffeurs afin de prévenir toute perception d'infantilisation des clients.</p>
2	Le comité consultatif du transport adapté peut-il être consulté plus fréquemment sur les enjeux touchant directement les usagers, dans le cadre de la Politique de qualité au transport adapté de la STS ?	<p>La présidente du conseil d'administration a répondu à la question durant la Période de questions. Voir l'enregistrement de l'assemblée ordinaire du 28 janvier 2026 à cet effet.</p> <p>Il n'y a pas de différence entre la « table » et le comité consultatif : il s'agit du même comité, le changement portant uniquement sur la dénomination.</p> <p>Les différences relevées entre le Guide des règles d'utilisation du transport adapté et les informations diffusées sur le site Web de la STS concernent des aspects pratiques, visant à assurer une utilisation optimale des outils et des contenus mis à la disposition des usagers.</p>

<b>3*</b>	<b>[CA STS 17 novembre 2025]</b>  Serait-il possible d'afficher les horaires des lignes aux arrêts près de la résidence La Cité Fleurie?	Des acétates ont été installés.
-----------	--	---------------------------------

## **5. Diffusion et accessibilité**


Le registre est rendu accessible sur le site Web de la STS à l'adresse suivante, tout comme l'intégralité de l'enregistrement de la Période de questions :


<https://www.sts.qc.ca/a-propos/avis-public-et-proces-verbaux/>.


## **6. Responsabilité administrative**

**Responsable du registre :**

Secrétariat du conseil d'administration  
Société de transport de Sherbrooke (STS)

 [direction.generale@sts.qc.ca](mailto:direction.generale@sts.qc.ca)

 819 564-2687 poste 351

 895, rue Cabana, Sherbrooke (Québec) J1K 2M3